

Études bibliographiques

Autor(en): **Rohan, de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 6

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328836>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

professeurs et des livres pour les *former* ; puis, pour les *perfectionner*, nos réunions actuelles et quelques visites dans des camps étrangers fourniraient tout ce qu'il faut et au-delà.

Quant à l'emploi du temps pour des officiers permanents, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur quelque règlement de service d'état-major pour juger du champ immense que ce service embrasse. Nous ne voulons pas énumérer ici ces nombreux travaux, mais nous ne craignons pas d'affirmer que seulement pour établir chez nous des archives militaires et des collections de renseignements de toute espèce, telles qu'il en existe dans d'autres pays et telles qu'il en faut pour pouvoir se mettre promptement en campagne dans toutes les hypothèses, vingt à trente officiers n'auraient pas trop d'une dizaine d'années de rudes labeurs. Et combien d'autres travaux ne comporteraient pas les complications et les exigences de notre système de milices confédérées pour en soigner l'instruction et l'organisation, pour y maintenir un niveau convenable de connaissances militaires, et pour y conserver cette stabilité alliée au progrès qui fait la force des armées ! A ceux qui ne veulent pas reconnaître cette évidence, nous ne saurions que dire : les arbres vous empêchent de voir la forêt.

ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES.

(ÉCRITS DU DUC DE ROHAN.)

Le duc de Rohan est un des grands capitaines de France, l'un des héros du XVII^e siècle ; il s'illustra dans maints combats et dans maintes intrigues aux derniers temps des troubles de religion et de ceux de la Fronde, comme dans les guerres contre les Impériaux et les Espagnols. Mais ce qui l'illustre autant que ses victoires et que sa prodigieuse activité, ce sont les ouvrages instructifs qu'il nous a laissés, dans lesquels il apparaît comme un novateur hardi et expérimenté en fait de principes militaires.

Elève et ami du roi Henri IV, Rohan nous intéresse à plus d'un titre. Zélé disciple de Calvin, il fut le principal chef des protestants sous la régence de Marie de Médicis et sous Louis XIII ; il fut amené à s'occuper beaucoup de la Suisse, où il remplit une ambassade extraordinaire ; il revêtit la charge de colonel-général des Suisses sous Henri IV ; sa principale campagne dans la Valteline et dans les Grisons, et les récits qu'il en a faits, sont encore aujourd'hui une source de sages leçons pour les armées des pays de montagnes ; enfin, exilé de son pays, il vint, comme tant d'autres, se réfugier en Suisse, et ses cendres, sous un magnifique mausolée, reposent aujourd'hui encore dans la cathédrale de Genève.

Pour nous, ce grand capitaine est presque un compatriote. On nous pardonnera

donc d'ajouter quelques mots à ceux de M. le général Dufour, dans un précédent numéro de la *Revue militaire* ¹.

On a de Rohan six ouvrages, ou plutôt cinq groupes d'écrits, qui tous ont plus ou moins d'importance au point de vue militaire. Ce sont :

1^o Une narration *des troubles advenus durant la minorité du Roi*, divisée en quatre livres, avec cinq *discours* dans lesquels Rohan présente les griefs et la défense de son parti, ainsi que les siens propres. Le récit va jusqu'après la troisième guerre contre les réformés. Traitant d'insurrections, d'intrigues de cour, de luttes civiles, cet ouvrage a moins d'intérêt militaire que politique ; mais il est précieux pour l'histoire de ce temps-là.

2^o *Mémoires et lettres sur la guerre de la Valteline de 1635 à 1637*. Ces écrits, réunis et publiés pour la première fois par Zurlauben, en 3 volumes (Genève 1758), ont fait faire un grand pas en avant à l'art militaire. Ils renferment des notions sur la guerre de montagnes bien différentes de celles en honneur avant lui, mais qui ont été appliquées dans tous les temps par les grands capitaines, et qui ont surtout prévalu par les hauts faits de Napoléon et de ses meilleurs lieutenants, et par ceux de l'archiduc Charles. Il recommande de ne pas trop se reposer sur les difficultés du terrain pour défendre un pays montagneux, mais au contraire d'être sans cesse en action, de dominer les montagnes dans les vallées, de ne pas s'éparpiller en cordon, mais de masser ses réserves en arrière des débouchés, et de les lancer sur l'ennemi au moment où il est le plus fatigué par ses marches et où il croit pouvoir se déployer dans la plaine.

On a extrait de ces volumes, qui renferment 5 à 600 pièces documentales (correspondances, manifestes, dépêches, mémoires, etc.), un *mémoire sur la guerre de montagne*, publié en 1788, qui est encore aujourd'hui un des ouvrages les plus instructifs sur cette spécialité de la guerre, ou plutôt sur la science de la guerre en général, mise spécialement en évidence par l'application à un pays montagneux. Il aurait été facile, déjà alors, en généralisant les préceptes recommandés par Rohan, d'arriver à un ensemble de principes formant la base de la stratégie. Cela n'eut lieu que beaucoup plus tard.

3^o *Le Parfait capitaine*, ouvrage profond et sérieux que l'agitateur exilé écrivit à Venise et qu'il dédia au roi Louis XIII par ces paroles modestes : « Sire. Je vous » adresse les marques de mon oisiveté. Vous y verrez un abrégé des guerres de » César, le plus grand capitaine qui ait jamais été au monde, etc. » *Le Parfait capitaine* est une étude judicieuse et détaillée des commentaires de César, suivie d'un chapitre sur la phalange grecque et de onze chapitres sur le militaire romain, qui tous montrent les solides connaissances et la grande intelligence de leur auteur. Un *Traité de la guerre*, en vingt-deux chapitres, complète l'ouvrage et aborde toutes les branches de l'art. Dans ces productions, comme dans sa guerre de Valteline, Rohan s'est élevé aux considérations les plus justes et les plus neuves. Le chapitre XIX entr'autres, *de la défense des Etats selon leurs forces et situation*,

¹ Voir numéro du 4 octobre 1856.

paraîtra surtout remarquable si l'on tient compte des écarts que la science a faits depuis lui à cet égard. « Si le pays, dit-il, est de difficile accès, et qu'on n'y puisse » entrer que par certains passages et montagnes gardées et fortifiées, il y a un grand » avantage. Mais ceux qui s'y sont trop fiés et endormis, et ont négligé les autres » défenses, se sont trompés et se sont perdus, par où ils croyaient être les plus as- » surés. S'il est entouré de la mer, c'est un beau fossé : néanmoins le plus puis- » sant trouvera moyen de faire sa descente dans l'île. S'il est entouré de marais et » rivières, on trouve encore moyen de les passer, surtout à cette heure qu'on a » de l'artillerie pour favoriser tels passages. Tellement que le plus sûr est de se » fonder sur ses propres forces, à savoir sur une bonne armée et de bonnes forte- » resses. Je dis les deux joints ensemble, parce que l'armée sans forteresses étant » faible et n'osant rien hasarder, laisse à l'ennemi les vivres de la campagne, et le » moyen de subsister à vos dépens et enfin de vous ruiner. Et les forteresses sans » une armée ne peuvent vous conserver qu'autant de temps que vous aurez fait » magasins de vivres dans celles-ci. Mais ces choses étant proportionnées avec » jugement, on peut faire une grande résistance. Ici, il ne faut se laisser aller à la » fantaisie des peuples, qui, sans considérer les assiettes de leurs villes, ni le bien » public, quand ils voient leurs voisins se fortifier, veulent tous les imiter ; chose » également périlleuse, d'avoir plus de forteresses qu'on n'en peut garder ou de » n'en avoir point du tout. Encore aimerais-je mieux le dernier que le premier, » parce qu'au moins, hasardant une bataille, vous faites la moitié de la peur à votre » ennemi, mais par l'autre voie, il faut périr assurément, sans pouvoir espérer » autre chose que d'allonger la perte. Car la jalousie que vous aurez de conserver » toutes vos forteresses, en y laissant de grosses garnisons, vous ôte le moyen de » tenir une armée à la campagne, et lors le dégât de deux ou trois récoltes vous » contraint de vous rendre la corde au col. Je sais qu'il y en a qui se fondent sur » cette raison, que quand toutes les principales places d'un Etat sont fortifiées, » qu'on y retire tous les vivres de la campagne, en laquelle une armée venant, si » elle y séjourne, elle y meurt de faim, et si elle n'y fait que passer, elle n'y fait » pas grand mal ; de façon qu'il lui est comme impossible d'y pouvoir faire un » grand siège. A quoi je réponds, que les forteresses sont principalement inventées » pour le plus faible, afin que peu de gens résistent contre beaucoup, et si vous » avez un si grand nombre de forteresses et de grand'gardes comme sont les » grandes villes fortifiées, il vous faut plus grand nombre de soldats que n'en aura » celui qui vient pour vous attaquer. Autrement vous ne sauriez les pourvoir » de garnisons suffisantes pour les conserver d'un siège. Et si vous êtes le plus » fort sans aucune place, vous conserverez votre pays en tenant la campagne. »

Si ces paroles avaient été suivies, on ne verrait pas aujourd'hui, dans la plupart des Etats, un si grand nombre de forteresses placées d'une manière plus nuisible qu'utile à la défense des nations qu'elles sont censées protéger ¹.

¹ Voir l'intéressante étude de M. le capitaine van de Welde, officier d'ordonnance du roi des Belges, sur la *Défense des Etats*, dans laquelle cet écrivain cherche à ra-

5° *Traité de l'intérêt des princes et Etats de la chrétienté*, composé de deux discours de sept chapitres chacun. Le premier discours examine, au point de vue des alliances, les intérêts politiques et militaires de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Angleterre. Le second traite des guerres de la ligue et de diverses questions politiques posées en Europe à cette époque.

Dans l'un comme dans l'autre de ces discours, Rohan se montre un politique consommé et animé des vues les plus larges; il rappelle Machiavel et prélude à Montesquieu. Le parallèle qu'il fait entre la Suisse et les Pays-Bas vaut la peine d'être cité : « Des deux côtés de l'Allemagne, à l'entrée de cette vaste province, » se sont formées deux républiques formidables entre les autres puissances de la » chrétienté, et pour la valeur de leurs peuples, et pour la forme de leur situation ; » de sorte qu'à bon droit on les pourrait appeler les deux bras d'Allemagne.

» Le droit est la Suisse, le gauche est le Pays-Bas uni ; l'un est entre les rochers » et les précipices ; l'autre est entre les mers et les marais ; l'un domine les Alpes » et l'autre l'Océan. Le naturel des peuples de l'un et de l'autre est si conforme à la » nature du pays qu'ils habitent, que les Suisses semblent faits pour la montagne » et les montagnes pour les Suisses ; la mer pour les Hollandais, et les Hollandais » pour la mer. En Suisse, chaque canton, aux Pays-Bas, chaque province est une » république. Les Suisses vendent la liberté de leurs corps aux autres, et gardent pour » eux celle du pays. Les Hollandais gardent leur liberté toute entière. La longue paix » a enrichi ceux-là ; ceux-ci florissent par la continuation de la guerre ; l'intérêt » des Suisses est la paix, et les Hollandais doivent avoir, pour maxime assurée, » d'être toujours en armes. Ces deux républiques ne peuvent pour leur subsistance » s'allier mieux qu'avec la France, qui, pour contrecarrer l'Espagne, enrichit les » Suisses par son argent, et soutient les Hollandais par son conseil et par ses » armes. Ces deux puissances ne se doivent jamais désunir entr'elles ni par ja- » lousie ni par religion ; ce sont les seules maladies qui leur peuvent causer la » mort. »

6° *Traité de la corruption de la milice ancienne et des moyens de la remettre dans son antique splendeur*, écrit pendant son séjour à Venise dans le but de réveiller l'esprit militaire des Vénitiens, profondément abattus depuis leur défaite de Valleggio.

Depuis le duc de Rohan, la tactique et l'organisation des armées ont subi de notables changements qui ôtent une partie du prix attaché à ses écrits ; ses ordres de bataille, sa proportion entre les armes, sa manière de loger et de s'approvisionner, ne sauraient plus nous convenir ; mais les idées neuves qu'il a émises sur la guerre de montagne et sur la défense des Etats ont encore aujourd'hui leur valeur et doivent e faire considérer comme un des écrivains qui ont le plus contribué aux vrais pro-

mener la défense des Etats par des forteresses aux mêmes principes fondamentaux que Rohan recommandait déjà en 1630, et que tant de grands capitaines ont recommandés après lui, mais inutilement pour la plupart du temps.

grès de l'art de la guerre. Malheureusement, on profita peu des leçons de Rohan ; ce qu'il avait édifié, à la légère il est vrai et pour occuper ses loisirs forcés, fut bientôt détruit et à refaire. Ne nous en plaignons pas trop, on fit mieux encore que lui.

Rohan a écrit, en outre, sur divers sujets politiques et entr'autres un ouvrage intéressant sur la Suisse, rare et peu connu, intitulé : *Traité du gouvernement des Treize-Cantons*.

CANONS RAYÉS

On lit dans un supplément du *Journal de Genève*, du 7 mars, l'article suivant sur la nouvelle artillerie de précision à laquelle on travaille activement en France :

« Voici quelques détails précis sur les canons rayés dont on parle tant, et sur lesquels on possède peu de renseignements :

» Les pièces d'artillerie sont intérieurement rayées comme les carabines de précision.

» Les calibres sont désormais réduits à deux : calibre de 12 ou de siège ; calibre de 4 ou de campagne, sans parler des calibres de marine ni des mortiers à bombes, lesquels sont maintenus.

» Le boulet plein est entièrement supprimé. Il n'y a plus que des projectiles creux.

» Ces projectiles sont à double effet. Ils frappent comme boulet plein et éclatent comme l'obus.

» Leur forme est conique. Ils sont munis d'ailettes de plomb qui s'engagent dans les rayures de la pièce et donnent au tir une précision jusqu'alors inconnue.

» La pièce de 12, destinée aux opérations de siège, remplace avec avantage les calibres monstrueux qui sont défectueux et témoignent de l'enfance de l'art.

» La pièce de 12 rayée remplace plus particulièrement la pièce de 24, qui est le calibre classiquement usité pour ouvrir la brèche. Voici avec quels avantages :

» Contre un massif de la plus forte maçonnerie, on a braqué une batterie de 24 (ancien) à la distance de 35 mètres, qui est celle à laquelle on ouvre le feu de brèche contre un rempart. Un second massif de maçonnerie, parfaitement semblable au premier, a été battu en brèche par une batterie de 12 (nouveau), mais à la distance de 70 mètres.

» Or, il a fallu à l'artillerie rayée moitié moins de coups pour ouvrir la brèche qu'à l'artillerie ancienne, et cela à une distance double.

» Les projectiles pénétraient dans l'épaisseur du bloc de pierre et de ciment à une profondeur de 80 centimètres, et faisaient explosion en ouvrant d'énormes entonnoirs.

» Pour déployer cette terrible puissance de projection, il ne faut à la pièce rayée qu'une charge de poudre de 1,200 grammes. La pièce de 24 brûle 8 kilog. de poudre à chaque coup.